



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: **Elimination Rapide de  
l'amiante Défense des Exposés  
aux Risques**

TEL 06 88 46 55 33

Mail : [cerader24@wanadoo.fr](mailto:cerader24@wanadoo.fr)

Site : moteur de recherche  
puis... site cerader24

## Sommaire

-----

**Page 1:** - éditorial: *Projet de loi de  
finances de la sécurité sociale  
Rappel des permanences de  
l'association. Changement à  
LALINDE*

**Page 2:** - *poursuite de l'action sur  
l'anxiété 20 juin après le 22 mars  
- des activités à risques donc  
anxiogènes.*

**Page 3:** - *une démarche suivie d'effet  
en direction du T.G.I.*

- *les audiences vont reprendre suite  
à notre courrier*

- *garder nos liens d'amitié*

- *DEJA DATEE ... notre assemblée  
de fin d'année qui aura lieu*

*le 15 novembre 2019 à*

*BERGERAC à 17h30*

**Page 4:** - *DESTRUCTION DE  
L'AMIANTE.... Après 5 ans  
d'actions de votre association, le  
projet avance.*

- *réunion du 24 juin de la CAVAM  
(A) (commission prévention)*

## RAPPEL DES PERMANENCES DE L'ASSOCIATION

-----

### **BERGERAC : INCHANGE**

**1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis** du mois au local  
de l'association espace  
CHARPACK, rue Jean ZAY à  
BERGERAC. 14 à 18 heures

### **LALINDE : CHANGEMENT**

La permanence de LALINDE qui a  
lieu le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h00 à  
11h45 se tiendra **dans les locaux  
de la mairie** et non plus à l'espace  
économie emploi.

-----

Consultez le blog de la CAVAM :  
<http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com/preview>

# LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

## **FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE**

Depuis plusieurs années, nous adressons des fiches de doléances motivées en direction du président et des groupes parlementaires républicains du SENAT qui traite des questions relatives au PLFSS (projet de loi de finances de la sécurité sociale) pour faire prendre en compte un certain nombre de problèmes liés à la réparation des maladies professionnelles – dont les employeurs sont responsables

En 2017, le 31 mai, nous avons organisé la première action de la CAVAM nationale en direction du SENAT et nous avons été reçus par la présidence pendant que plus de 300 amis manifestaient à l'extérieur.

Nous vous présentons les 6 fiches que nous avons élaborées pour 2020 car, si elles ne recouvrent pas tout le champ de nos interventions, elles en donnent des aspects essentiels. **REPARATION et PREVENTION** restent au cœur de nos réflexions. L'amiante reste le principal élément de la réparation mais nous intervenons de plus en plus sur d'autres cancérogènes

### **NOS FICHES pour 2020 :**

- 1 – Rendre possible un départ en ACAATA avant 50 ans en cas de cancer professionnel lié à l'amiante.
- 2 – Prise en compte du total des années d'exposition à l'amiante ouvrant droit à une allocation ACAATA dans le régime général de la sécurité sociale et/ou dans les régimes spéciaux de sécurité sociale.
- 3 – Reconnaissance des cancers professionnels imputables à l'amiante ou à un agent CMR (cancérogène, mutagène, réprotoxique) hors tableau de la sécurité sociale.
- 4 – traitement des déchets contenant de l'amiante
- 5 – traitement des déchets contenant de l'amiante au niveau des particuliers
- 6 – création d'un pôle public d'éradication de l'amiante en France

### **L'OBSTACLE MAJEUR:**

Le frein le plus sérieux à toute avancée sur ces doléances, c'est la loi qui impose de rester dans le cadrage budgétaire (toujours à la baisse) décidé par le gouvernement.

Vision « sociale » des besoins humains et environnementaux de nos dirigeants n'est-ce pas ? **Pour ne prendre que l'exemple du point 1**, cela représente un investissement minimal comme l'ont reconnu les élus ... mais cela bloque toujours ... votre santé malmenée ... BOF !!

Alors, pour débloquer tout cela, il va falloir continuer à peser plus fort, à agir de plus en plus nombreux comme le 22 mars dernier! Et tenir dans la durée ... c'est essentiel !

### **AMPLIFIER NOTRE ACTION:**

- **Venir** dans l'association pour régler un dossier est une bonne chose,
- **Y rester** pour imposer le respect de l'humain, **du simple droit à la vie** - prioritaire sur les profits –

**... Cela prend une autre dimension! Cela vaut le coup d'y réfléchir et de rester avec nous !**

**Plus nombreux, plus forts ... cela n'a jamais été démenti !**

(le détail des fiches est sur le site de l'association. Voir accès en haut à gauche)

## LA CAVAM AQUITAINE CONTINUE DE FORMER ... !

Connaître les pathologies et déterminer les droits des victimes atteintes, comment les conduire ...  
Gérer la nouvelle approche du préjudice d'anxiété avec toutes les modifications en cours ...  
Relancer la bataille de la disparition des cancérogènes dont l'amiante de nos vies et valoriser notre projet de pôle public ...

Tel était le but de cette formation CAVAM (A) qui s'est tenue à BORDEAUX le 16 mai 2019 ... dont les 20 participants n'ont pu aborder tout le contenu et se sont remis à la tâche le 13 juin !

Le retournement positif partiel de la jurisprudence nécessite en effet de revoir l'élaboration des dossiers en particulier avec les nouvelles mises en danger reconnues ouvrant droit à ce préjudice.



Arrivée à MONTPARNASSE le 22 mars pour rejoindre la cour de cassation avec une double détermination :

- **revenir au droit conquis par les 17 d' AHLSTROM en 2010**

- **sanctionner les employeurs coupables et l'état pour leur imposer une réelle prise en compte de la prévention en tous lieux ...**

**Nos vies valent plus que leurs profits !**

## ET LE 20 JUIN ... NOUS AVOONS REMIS CA !!

Comme nous nous y étions engagés le 22 Mars, la CAVAM et notre CERADER 24 seront présents le 20 juin pour soutenir les quelques 800 mineurs et les 30 cheminots qui viendront eux-aussi réclamer la reconnaissance de leur préjudice d'anxiété.

Notons que pour nos amis mineurs, il s'agira d'exposition à l'amiante et/ou à la silice et pour les cheminots, anciens salariés d'une entreprise publique à ce jour non prise en compte pour obtenir ce préjudice ! **Déjà une vérification du « conquis » du 5 avril 2019 !**

**Pour nous, la SOLIDARITE n'est pas un vain mot ! C'est aussi notre force !**

## DES ACTIVITES A RISQUES:

Les expositions aux cancérogènes, leurs causes, leurs effets psycho sociologiques sont au cœur de l'actualité avec la nouvelle position de la cour de cassation qui modifie profondément les conditions d'accès au préjudice d'anxiété !

Le 5 avril la cour de cassation, dans sa décision a redéfini, dans un sens plus favorable aux exposés, les conditions d'accès à ce préjudice – gagné en Dordogne (17 d' AHLSTROM) le 11 mai 2010 et malmené depuis par le MEDEF (via ses avocats) et les gouvernements.

Pour votre information nous avons décidé de vous rappeler quelques industries « porteuses » de ces poisons, **pour vous d'abord, mais aussi pour des personnes de votre environnement susceptibles de les subir....**

## ACTIVITES ANXIOGENES !

Les principaux secteurs à **risques causant l'anxiété** (selon l'INRS – liste non exhaustive) sont les suivants.

- l'industrie du bois
- la métallurgie
- la chimie et la plasturgie
- le bâtiment et travaux publics
- les carrières
- activités de maintenance, nettoyage, entretien
- milieux hospitaliers
- travail en laboratoire

## PATHOLOGIES ANXIOGENES !

Après vous avoir indiqué les principaux secteurs industriels ou artisanaux exposant aux cancérogènes voilà les types d'affections dus à ces poisons subis par vos amis, collègues de travail, voisins ... etc **qui contribuent, comme nombre d'entre vous nous l'ont dit, « à vous rendre anxieux » :**

- 1 – Affections cardio-vasculaires
- 2 – affections dermatologiques et cutanées
- 3 – affections digestives
- 4 – affections neurologiques
- 5 – affections des reins et des voies urinaires
- 6 – affections respiratoires
- 7 – affections hématologiques
- 8 – affections rhumatismales
- 9 – affections par rayonnements ionisants ... etc

## NE PAS ETRE MALADE

Les victimes de maladies professionnelles ne peuvent pas demander le préjudice d'anxiété. Pour elles, nous pourrions examiner les possibilités de faire reconnaître leur maladie professionnelle par le pôle de justice sociale. (ex : TASS)

## **UNE DEMARCHE SUIVIE D'EFFET !**

A notre lettre au président du T.G.I., dont nous avons décidé l'envoi lors de notre A.G. du 15 mars 2019, nous avons reçu réponse le 7 avril 2019.

Si la réponse en elle-même envisageait bien une évolution, nous mesurons que le président a bien pris en compte le sens de notre démarche ... REDUIRE les délais d'attente pour appeler les dossiers ... nous étions repartis pour 3 ans ...

S'ensuivent l'appel de plusieurs dossiers qui pourraient nous ramener à des délais inférieurs à 2 ans (voire 1 an) ce qui irait dans le sens de ce que nous souhaitons. Remercions le président de son action et espérons que cela se poursuivra dans le futur.

**ET MAINTENANT, NOUS ALLONS POUVOIR  
REVENIR VERS VOUS !**

### **ACTIONS : A VOS AGENDAS !**

Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de Marc : appelez-le, (ce sera une aide précieuse pour lui) au

05 53 74 12 03

**12 SEPTEMBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 et audience à 14h00

### **ATTENTION : NOUS ALLONS AVOIR BESOIN DE VOUS !**

**26 SEPTEMBRE 2019** : action à la cour d'appel de BORDEAUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 11h00 pour une audience à 14h00 .

**26 SEPTEMBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 pour une audience à 14h00.

Le fait d'avoir 2 audiences le même jour (comme le 27 septembre 2018 où c'est déjà arrivé) vient des juridictions et nous devons remplir les 2 cars pour soutenir nos amis. Nous comptons sur vous pour assurer la réussite de ces déplacements.

**17 OCTOBRE 2019** : action au TASS de PERIGUEUX pour des dossiers. Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30 et audience à 14h00.

Certes, les autres questions (salles d'audiences, audition des plaidoiries) notamment ne sont pas encore réglées mais notons cette avancée qui peut être importante pour les procédures en F.I.E. (faute inexcusable de l'employeur).

### **GARDER NOS LIENS D'AMITIE ...**

Avec l'association « aidons la vie au pays des bastides » qui organise des spectacles au profit de l'institut BERGONIE où doivent se soigner trop de nos amis adhérents :

Les : vendredi 16 août à LALINDE 20h30  
Samedi 7 septembre à MARSALLES 20h30  
Samedi 12 octobre à PRESSIGNAC VICQ 20h30

... les renseignements et réservations se font sur le mail : [ot.lalinde@ccbdp.fr](mailto:ot.lalinde@ccbdp.fr) ou au téléphone sur le 05 53 61 08 55 autre numéro 05 53 22 76 19

Notez déjà:

### **LE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019**

Salle Louis DELLUC à BERGERAC  
(Piquecailloux)

### **ASSEMBLEE DE de fin d'année de VOTRE ASSOCIATION** **« CERADER 24 » (notez bien la date et l'heure !)**

début des travaux à 17h30 précises  
Notre ambition pour ce moment important de la vie de votre association est de vous apporter des éclairages sur 3 de nos doléances (en fonction des possibilités) :

- les déchets en région (ordinaires et dangereux) gestion et coûts ...

- l'évolution de cette question en Europe, pour une politique écologique des déchets (si possible)

- Et un point sur la destruction de l'amiante sur BERGERAC : réalisation prochaine ?(CERADER)

## Pilote de destruction amiante : LE PROJET SE CONCRETISE!

- 4 ans d'actions du CERADER 24
- Un collectif qui recueille plus de 3000 signatures
- Une convergence de tous les élus

*Le 19 Avril dernier, une rencontre provoquée par J. AUZOU (vice président du conseil départemental) avec M. DELMARES (président de la CAB) accompagné de son conseiller Pascal TABANOU a eu lieu pour faire un point sur le sujet.*

*Cette rencontre fut fructueuse sur bien des points.*

*- Premièrement sur le fait qu'enfin nous ayons pu rencontrer le président de la CAB qui jusqu'à présent n'avait pas répondu à nos courriers.*

*- Deuxièmement parce qu'il s'est engagé (le courrier officiel va suivre) à mettre à disposition sur la zone A.N.S. (en face de la poudrerie) les terrains nécessaires pour l'exploitation du pilote de destruction.*

*Et sur ces terrains pourra être implanté en plus du pilote, l'unité industrielle (tout dépendra du choix d'EURENCO sur le pilote)*

### **CA COMMENCE ENFIN A BOUGER !**

*Enfin comme les politiques étaient tous d'accord sur le sujet, une seconde réunion avec la région, le Grand Périgueux, la CAB ainsi que les chercheurs (mairie de BERGERAC absente), a eu lieu le 29 Mai 2019 à Bergerac pour lancer et financer une étude de faisabilité procédé.*

***Petit rappel sur ce procédé :** il ne génère aucun déchet et la valorisation de tous les composés issus du traitement qu'ils soient solides liquides ou gazeux est totale et il n'y a pas de rejets.*

*Les produits à valoriser en fin de traitement sont de la silice et des oxydes métalliques ainsi que des composés cimentaires.*

*La prévision de financement du pilote serait: 70% Région, 5% CAB, 5% CAP; le reste à charge du concepteur 20% d'autofinancement.*

### **ACCELERATION...**

*Une troisième rencontre a eu lieu le 12 Juin avec cette fois ci le bureau d'études (INEVO) choisi pour mener cette étude.*

*Après avoir présenté leur mode opératoire, la question économique a été posée sur le coût car les décisions budgétaires doivent être prises rapidement.*

*Le coût de l'étude devrait être de l'ordre de 50000€ (cela ne représente pas un pognon de dingue comme dirait un certain président)*

*La réalisation de l'étude devrait durer 3 mois environ mais il a été décidé de se voir ponctuellement pour faire un point régulier.*



*Industriels et économistes réunis le 12 juin (avec la participation de notre association)*

*Il est convenu qu'au bout de cette période une réunion sera organisée avec tous les politiques (Région, Département, CAB et Grand Périgueux, Mairie) car ce seront eux qui prendront la décision de lancer ou non la réalisation de ce projet. Notre CERADER 24 y participera.*

### **BESOIN D'ALLER VITE !**

*Mais avec les problèmes de la torche à plasma et la réduction voire l'interdiction de l'enfouissement, il faudra à un moment donné prendre ses responsabilités et justifier ses choix devant ses administrés. Nous, avec le collectif, nous avons pris les nôtres.*

### **Et nos choix sont clairs:**

*- Agir pour protéger nos enfants et les générations futures contre ce poison d'amiante.(et les autres cancérigènes)*

-----

## **ENSEMBLE : CONTINUONS**

*Dans les jours à venir, le collectif pour l'éradication (CERADER24, CAVAM (A), CGT, PCF) se réunira non seulement pour ANALYSER et valider cette évolution mais aussi pour mesurer le poids de votre intervention et des plus de 3000 signatures recueillies....*

*La commission régionale CAVAM (A) a fait une réunion le **lundi 24 juin 2019** montrant pour l'occasion le lien étroit qui peut exister entre cette réalisation et le projet de pôle public d'éradication de l'amiante. Elle a aussi abordé la question du PRGD (plan régional de gestion des déchets).*

***A CE SUJET :** la question écrite de Mr DELPON député de BERGERAC au gouvernement (après notre entrevue du 2 mars 2018) soumise le **3 avril 2018** a obtenu une réponse le **11 juin 2019** ...*

*Pour un gouvernement qui se dit « EN MARCHE »  
ça traîne plutôt la savate !!*